32371/A
2.6.8
TTP
493
TTP
839

47158

ESSAI

SUR

LE FLEAU DE CITHERE ;

OU

LA MALADIE VÉNÉRIENNE.

In Medicina majorem vim facit experientia, quam ratio, ratio contrà majorem quam autoritas.

Baglivi pag. 189.

Sæpè ſalutiferos habuit gravis herba ſapores.

Anti-Lucret. lib. 2 de man.

Hic ſpinas colligit, ille roſas.

C'Eſt dans les jardins de Cerés, de Pomone & de Flore, que la Médecine puiſe les ſecours qu'elle ne ceſſe de répandre ſur tout le genre humain.

C'eſt dans les champs de la nature ou dans le ſuc de ſes miraculeuſes productions, qu'elle trouve ces liqueurs divines qui rappellent tant de mourans à la vie.

C'eſt, enfin, des tréſors de la Terre, cette bienfaiſante nourrice, qu'elle flaire ce lait ſubſtantiel & délicieux, cette douce roſée qui, après avoir été diſtilée dans ſon ſein, les fait paſſer dans le cœur de tous les êtres, ſous différentes couleurs & ſous différentes formes, pour leur conſerver le bien le plus précieux, ou leur rendre des jours, ſi chers à leur bonheur, & qui forment le prodige de leur exiſtence.

AUX CRITIQUES INJUSTES.

CEnſeurs, qui critiqués, avec tant d'aſſurance,
Tout ce qui ne ſort pas de votre grand cerveau;
Faites luire à nos yeux votre belle ſcience,
Ou ceſſés de médire à travers le rideau.

L'envie a beau maſquer ſes détours & ſa rage;
Tôt ou tard on découvre & ſa brigue & ſes coups,
Il faut ſuivre dans tout les préceptes du ſage,
Et prouver par des faits, qu'on penſe mieux que nous.

AUX PERSONNES BIENFAISANTES.

C'eſt aux ames ſenſibles qui ſavent compatir aux maux de l'humanité que nous oſons adreſſer ce Précis; afin qu'elles daignent concourir au but que nous nous ſommes propoſés, & ſeconder en même-tems les vues ſages du Gouvernement.

ESSAI

SUR

LE FLEAU DE CITHERE ;

On trouve dans cet Eſſai un Précis des différentes méthodes qui ont été connues juſqu'à préſent pour le traitement de la Vérole ; avec un choix raiſonné de tous les moyens qui ont été mis en uſage, afin d'en détruire la cauſe.

Par Mr. LAUGIER, Membre du Collége des Médecins de Marſeille, &c.

Si natura artem non juvat ;
Quid mirum, quod ars aliquandò ipſam non juvet.

A AIX,
Chez JEAN-BALTHAZARD MOURET ;
Imprimeur du Roi.

M. DCC. LXXIX.

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

Homines ad Deos, nullâ re propiùs accedunt, quàm salutem hominibus dando.

Cic. pro lig. in orat. XLI. p. 16. §. 39.

A MESSIEURS

DE LA FACULTÉ ROYALE

DE MÉDECINE.

MESSIEURS,

PUISQUE vous êtes de droit les Juges compétans dans tout ce qui concerne l'art de guérir, c'eſt à vous que nous oſons nous adreſſer, pour vous prier de vouloir bien jetter un regard équitable ſur cet Eſſai.

Si le ſujet principal a exercé un grand nombre d'Ecrivains, la partie dont il s'agit (qui eſt la plus eſſentielle) ne l'a pas été juſ-

qu'au même point, & ne saurait assez fixer l'attention des Médecins.

Quoique nous ne soumettions pas encore à votre jugement les deux composés dont il s'agit dans cet Essai, il suffit de déclarer que leurs principaux Agens sont poussés à un degré de perfection plus haut que toutes les préparations connues jusqu'aujourd'hui.

Il suffit également que l'expérience le confirme depuis assez de tems, afin que vous puissiez en juger favorablement, si vous voulez bien vous reposer sur l'aveu d'une personne graduée, qui n'a d'autres motifs en cela, que le bien de l'humanité & la gloire de sa profession.

Cependant, malgré la franchise de notre témoignage & notre confiance à le donner, si tout ce que nous en disons ne vous suffisait pas, nous vous prions en grace de vouloir bien suspendre votre jugement, jusqu'à ce que vous en ayiez vu les effets vous-mêmes, & sous votre propre direction.

Nous nous en rapportons à votre décision, dans la bonne foi où nous sommes qu'elle sera faite sans partialité, & que le seul bien de l'humanité la dictera. Un grand nombre d'exemples nous a fourni plus que d'une

fois l'occaſion de nous en convaincre.

En attendant que nous ſoyions dans le cas de publier le procédé qui conduit à ces préparations, nous vous prions de vouloir bien uſer d'indulgence ſur tout le reſte, & de rendre juſtice à notre bonne volonté.

Vous connaiſſez les obſtacles qu'il faut vaincre dans la Pratique, les difficultés qu'il faut ſurmonter; vous ſavez combien le chemin eſt hériſſé de ronces & bordé d'épines, par conſéquent nous oſons eſpérer que vous voudrez bien recevoir agréablement cette eſquiſſe, & nous encourager.

Vous êtes les triſtes témoins des dommages que l'eſpece humaine ſouffre de tant de Pirates, qui ne travaillent qu'à éterniſer le fleau dont il eſt queſtion, qui la dévore ſecretement, on ſent les efforts qu'il faudrait tenter afin de l'éteindre pour toujours.

Vous avez le déſagrément de voir qu'ils envahiſſent tout votre domaine, juſqu'à quel degré ils portent leurs entrepriſes, & à quel point ils pouſſent leur effronterie !

Cependant, quoique vous ſouffriez beaucoup de tout ce déſordre, vous gémiſſez encore plus, ſans doute, du préjudice qu'il

en réſulte, & du peu d'eſpoir qu'il y a de les voir finir un jour, malgré les défenſes réitérées qu'il y a contr'eux.

Vous êtes inſtruits de ce qu'il y a à craindre, dans les différentes préparations mercurielles, quand elles ne ſont pas bien faites. Vous en ſentez toutes les conſéquences. Par la même raiſon nous oſons eſpérer, qu'étant auſſi attachés au bien de l'humanité que vous l'êtes, & aux progrès d'une Science dont vous êtes l'ornement & le ſoutien, vous voudrez bien nous accueillir favorablement.

Vous ſavez, MESSIEURS, les inconvéniens qu'on rencontre dans l'uſage des frictions & de toutes les préparations qu'on fait avec le mercure cru. Vous, n'ignorez pas les dangers & l'inefficacité de preſque toutes les méthodes connues. C'eſt pour tous ces motifs que nous avons pris le parti de recourir à d'autres moyens.

Nous ſouhaitons que les raiſons que nous expoſons pour leur donner la préférence, ſoient de votre goût & puiſſent mériter vos ſuffrages, parce que nous en faiſons tout le cas poſſible.

Puiſque nous ſommes dans le deſſein de vous préſenter un jour la compoſition des

principaux ingrédiens que nous employons contre cette maladie, quand nous aurons bien établi la maniere de l'appliquer, nous croyons que vous voudrez bien ne pas nous mettre au rang de ceux qui, par indifférence ou par avarice pour leurs ſemblables, cachent leurs productions, & font un myſtere de leurs découvertes au genre humain.

Notre intention étant de ſuivre l'exemple & la conduite des perſonnages ci-après déſignés, qui en ont uſé pendant un tems de la même façon, nous croyons par conſéquent que vous voudrez bien ne pas nous meſurer ſur d'autres modeles, & nous attribuer d'autres ſentimens.

Dès que nous ſommes décidé de faire appliquer le produit qui pourra réſulter de cette préparation au profit des pauvres, & au traitement *gratis* que nous nous propoſons exercer en leur faveur, à l'exemple de Mr. Chomel, un de vos illuſtres Confreres, nous croyons que cela doit faire regarder la choſe d'un œil très-différent.

Nous eſpérons encore que vous voudrez bien nous rendre juſtice là-deſſus, & qu'une conduite auſſi généreuſe ou auſſi charitable, nous étant de quelque mérite auprès

de vous, MESSIEURS, vous voudrez bien ne pas nous refuſer l'honneur de votre eſtime, dont nous ſommes infiniment jaloux.

Avec de pareils motifs, nous oſons vous prier, MESSIEURS, de vouloir bien agréer cet Eſſai, & d'en accepter l'hommage, ſi vous daignez nous en permettre l'offrande.

Nous vous ſupplions de le prendre ſous votre protection, & de le mettre à couvert des artifices de l'envie, quand vous aurez vu la bonne volonté que nous avons de nous rendre utile à nos ſemblables, ainſi que celle de partager vos travaux, & ſur-tout ſi vous êtes bien aiſes (comme nous le préſumons très-fort) qu'il produiſe le bien dont il peut être capable.

Quoiqu'on ne puiſſe rien ajouter au zele qui vous anime & à vos lumieres, que vous ayiez des ſecours tous puiſſans contre les infirmités humaines, ces dernieres ſont en ſi grand nombre, qu'on ne ſaurait trop multiplier les moyens de les détruire.

Tels ſont nos ſentimens : nous deſirons avec ardeur qu'ils ſoient dignes des vôtres ; qu'ils aient le bonheur de concourir au bien de nos ſemblables ; que nous

puiſſions un jour nous glorifier de cet avantage, & que nous ſoyions en état de goûter en paix cette douce conſolation.

Nous avons l'honneur d'être avec la conſidération la plus diſtinguée,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur,

LAUGIER.

AVIS

POur prévenir les objections qu'on pourrait faire, & aller au devant de tout inconvénient, nous offrons de diriger le traitement en entier, de tout ceux qui voudront bien nous honorer de leur confiance, ou qui feront uſage de la compoſition que nous annonçons, ſoit qu'il faille le faire verbalement ou par écrit.

Nous faiſons d'autant plus volontiers cette offre, qu'il doit en réſulter la tranquilité de notre eſprit, & notre ſatisfaction particuliere, ainſi que celle, ſans doute, des perſonnes qui pourront avoir recours à notre miniſtere.

Nous ajoutons, en même tems, que nous ſommes bien éloigné de vouloir détourner, ni affaiblir, par cette propoſition, la foi qu'on peut avoir à ſon conſeil ordinaire.

Nous les exhortons au contraire à ſuivre ſes lumieres, (ſi elles ſont conformes au plan de méthode que nous avons adopté,) autrement le conflit de direction qu'il ſurviendrait, en éloignant le malade du véritable point de vue que nous avons formé, nous éloignerait également de l'objet que nous nous ſommes propoſé.

Nous n'ignorons pas qu'un Médecin ne doit avoir rien de caché pour ſes ſemblables; quand cette maxime ne nous ſerait pas connue depuis long-tems, elle doit ſe trouver dans toute ame bien née.

Mais, comme nous craignons qu'on ne faſſe un abus de la compoſition que nous annonçons, pour les raiſons que nous donnerons ci-après, c'eſt la

raiſon pour laquelle, nous ne comptons, en publier la formule, que lorſque la méthode à laquelle nous donnons la préférence, ſera bien établie, ſous notre direction, ſoit verbalement, ſoit par écrit.

L'objet de cet Eſſai a moins été d'annoncer ſimplement ce remede, que d'inviter les eſprits à ſuivre une méthode très-ſimple, & qui guérit à peu de frais, pour tâcher de nous rendre utile à l'humanité.

Par ce moyen, nous pourrons avoir plus ſouvent occaſion de partager les peines & les travaux de tous ceux de nos Confreres, qui, par état, ſont conſacrés à un auſſi pénible exercice.

Si l'on veut bien parcourir en entier ce Précis, on verra que nous avons écrit en Médecin, qui eſt jaloux de conſerver les droits des Colleges, & d'en jouir lui-même à ſon tour, plutôt que de voir traiter une maladie auſſi terrible, par toute ſorte de gens, qui l'éterniſent; quand il faudrait prendre les moyens les plus efficaces, pour la détruire ſans retour, s'il eſt poſſible, & mettre à couvert l'eſpece humaine d'un fleau qui la déſole depuis long-tems.

Enfin notre motif, en ceci, eſt de ſuivre l'exemple de la Capitale du Royaume, où le Miniſtere & la Police ont établi des Bureaux publics, pour diſtribuer des remedes à tous ceux qui ſe préſentent, ſous la direction des Médecins conſacrés à cet effet, par commiſſion Royale, du nombre deſquels eſt M. Gardane, ainſi qu'il conſte par l'ouvrage qui paraît ſous ſon nom depuis quelque tems. Il n'eſt pas de foyer dans Paris (dit ce zelé & véritable ami des hommes *) où la maladie Vénérienne ne ſoit pourſuivie.*

Outre ces Bureaux publics, qui ſont aux frais de la Ville, ou de M. le Lieutenant-Général de Police, pluſieurs Médecins de la même Capitale en ont établi de

particuliers, sous leur direction, dans lesquels on distribue les remedes de leur composition, dont ils se sont réservés seuls la connaissance.

Nous allons rapporter les propres paroles de cet Ecrivain à ce sujet.

On distribue, dit-il, *depuis peu dans Paris, un Sirop Anti-vénerien, different d'un autre remede de même nom. La composition de ce médicament est un secret dont le Médecin, qui en est l'Auteur, a cru devoir se réserver la connoissance. Chapitre XIV, pag. 271. Recherches Pratiques sur les maladies Vénériennes.*

Nous allons citer d'autres Médecins de plus ancienne date, qui ont donné le même exemple, pendant le tems qu'il leur a plu. Ainsi que d'un grand nombre d'autres, qu'il serait trop long de rapporter ici.

Adrien HELVETIUS, *Médecin de la faculté de Rheims, employa le premier* l'hipecacuana *avec succès dans les dissenteries.*

Louis XIV, lui accorda 50000 *liv. pour la publication de ce remede. Geoffroi, tom. 2.*

M. CHOMEL, *Docteur Régent & ancien Doyen de la Faculté de Paris, Médecin ordinaire du Roi par quartier, de l'Académie Royale des Sciences, publia en 1712, des pastilles propres à purifier le sang par la transpiration; & à fortifier le cœur; & un onguent divin qu'il offrit de donner* gratis *aux pauvres. Voyez le Journal de Verdun.*

Charles DIONIS, *Docteur Régent de la faculté de Paris, Auteur de la Poudre simpathique, pour faire suer dans les rhumatismes, &c. après l'avoir mise en usage pendant un nombre d'années; il la publia en 1746. Extrait d'une lettre qu'il écrivit sur ce sujet à M. Raulin, Médecin à Nerac, le 10 mars 1746. Journal de Verdun 1746, mois d'août.*

Voilà nos autorités & nos modeles.

Peut-on être guidé par de titres plus authentiques, & par des modeles plus respectables?

A ces Bureaux publics & particuliers qu'on voit dans cette même Capitale, qu'on joigne Bicêtre & tous les Hôpitaux Royaux, où l'on traite cette maladie.

Après d'aussi beaux établissemens, il est facile de concevoir combien grands sont les avantages qu'on trouve dans toutes ces ressources.

Les Villes de Province n'ayant aucun de ces asyles publics & particuliers qui soient à notre connaissance, excepté les Hôpitaux militaires, dont nous venons de parler, où l'on ne reçoit que la troupe, nous avons cru qu'on ne nous saurait pas mauvais gré d'y suppléer par la voie que nous proposons; à l'exemple de celles que bien des Médecins ont établi dans Paris, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

Nous osons donc espérer qu'étant guidé par des vues aussi utiles, qui tendent à secourir l'humanité souffrante; on voudra bien nous aider & nous favoriser, dans tout ce qui pourra concourir au même but.

Depuis que l'espece humaine est tirannisée par ce fleau terrible, qui se cache sous mille autres maladies; depuis que cette peste secrette empoisonne, la plûpart du tems, toutes les délices de l'himenée; depuis qu'elle seme la discorde dans les familles & répand l'amertume dans toutes les sociétés; il convient donc de mettre tout en usage, afin de l'éteindre en entier, si l'Art peut parvenir à ce point.

Quand des étrangers à la médecine, des gens sans principes, sans connoissances, dans cet art pénible & laborieux, (dont tout le mérite consiste souvent à avoir surpris les compositions dont ils se parent, & qu'ils se sont appropriés, au préjudice des véritables Auteurs,) viennent les distribuer sous nos yeux, empiéter sur nos droits, & s'emparer de notre

tre propre domaine, ſerons-nous plus long-tems dans l'inaction à ce ſujet, indifférens à de pareils projets, & inſenſibles à l'empire qu'ils viennent exercer ſur nous ?

Si ces entrepriſes ne devaient nuire qu'aux Médecins, un mépris ſouverain ſerait leur réponſe ; mais d'abord qu'il doit en réſulter du préjudice envers nos ſemblables; il convient de prendre leur défenſe, de les garantir du danger qui les ménace, & de les mettre à couvert de l'avidité de ces vautours.

Il convient également d'ouvrir les yeux aux eſprits qu'ils veulent ſubjuguer, par leur effronterie, & de leur montrer qu'en ſuppoſant que leur remede ſoit bon ; il en ſera toujours de cette compoſition, comme d'un bon Navire, ſous la conduite d'un homme qui n'a jamais ſu le pilotage ni la navigation.

Démontrons au bon ſens que ces aveugles nés, qui veulent pourtant conduire les clairvoyans, ne pourront jamais connaître les différens tempéramens, les diſtinguer les uns des autres.

Diſons qu'ils ne pourront jamais ſavoir les attentions qu'il faut avoir de plus, pour ceux qui ont la fibre ſenſible & irritable, avec les autres qui l'ont plus flaſque, molle & moins ſenſible, pour donner une doſe plus forte aux uns, & une moindre aux autres.

Expoſons au Tribunal de la raiſon que ces médicaſtres, ſur qui l'amour propre & l'avidité ont tant de pouvoir, qui ſe jouent de la ſanté & de la vie des hommes, ne pourront jamais poſſéder l'art de fixer les DOSES ſuivant l'âge, le ſexe, le tempérament, les circonſtances & la ſaiſon.

Ajoutons que leur doſe bannale & donnée comme une ſelle à tout cheval, pourra ne pas ſuffire pour les uns, & devenir trop forte pour les autres.

Repréſentons aux perſonnes éclairées, que lorſque la Vérole ſurviendra à quelque ſujet qui a dans le ſang quelque complication, c'eſt-à-dire, un vice écrouéleux, phtiſique, ſcorbutique, dartreux, convulſif, cancereux, ainſi des autres de ce genre, ce remede n'étant pas dirigé par un Médecin éclairé, ſera toujours nuiſible & dangereux, par la raiſon qu'il aigrira ces maladies, & celles-ci à leur tour, empêchant la guériſon de leur compagne, il arrivera que l'une & l'autre deviendront incurables, & peut-être mortelles; ce qui ſe rencontre tous les jours dans la pratique, quand on ne ſait pas le prévenir.

Il n'eſt rien de bon dont on ne puiſſe abuſer avec le tems, ſur-tout depuis que l'intérêt & l'avide cupidité ſont devenus les vils inſtrumens de la paſſion des hommes du ſiecle.

Comme le grand abus, qu'on a fait du mercure, l'a beaucoup mis en diſcredit vis-à-vis du peuple; c'eſt pour éblouir cette plebée & pour la ſurprendre plus adroitement que les Empiriques annoncent avec emphaſe qu'il n'y a point de mercure dans leur prétendu remede.

Mais un Médecin éclairé, de bonne foi, jaloux de ſon honneur & de ſa réputation, ſe gardera bien de tenir un pareil langage, parce qu'il ſait qu'il ne peut y avoir de bon ſecours pour la vérole, s'il n'eſt tiré du mercure; puiſque l'expérience & l'obſervation l'ont reconnu, pour être le vrai ſpécifique de cette maladie.

Il ne doit plus être queſtion aujourd'hui que du choix qu'il faut faire, ſur les différentes préparations qu'on a employé depuis quelque tems.

Quand il ſerait auſſi certain, qu'il ne l'eſt pas encore, que les remedes tirés des végétaux puſſent guérir cette maladie; ils feraient toujours payer bien cher un pareil ſervice, par les malheurs & les inconvéniens qui en réſultent, & dont nous parlerons ci-après.

Si l'anti-Vénérien du ſieur l'Affecteur n'eſt compoſé que de végétaux, comme il ſe fait une gloire de l'avancer; il doit être mis dans cette derniere claſſe. Si au contraire il renferme des principes mercuriels, pourquoi l'a-t-on caché?

C'eſt ſans doute pour ſe mettre à la mode des Empiriques; parce qu'on a cru ſéduire plus facilement les eſprits, afin de profiter du préjugé où l'on eſt à ce ſujet.

Mais, les vrais Phiſiciens, les ſeuls juges de tout ce qui eſt de ce reſſort n'en ſont pas la dupe, & ſavent à quoi s'en tenir ſur tous ces différens grimoires; d'ailleurs les analyſes qui ont été faites ſur ce remede ne décident rien. Le tems nous éclaircira ſur-tout, & l'obſervation en ſera le juge.

En attendant, il convient d'épuiſer tous les moyens imaginables, afin de trouver le véritable point de faire diſparaître ce fléau deſtructeur.

Pour payer d'exemple; notre deſſein eſt également de faire tout ce qui dépendra de nous, à notre particulier, dans l'intention de concourir à détruire ce poiſon funeſte, qui fut de tout tems meurtrier à l'enfance, qui fait ſouvent trembler la vertu, ſoupçonner l'innocence, & gémir les ames les plus pures.

Nous oſons par conſéquent eſpérer qu'en faveur d'auſſi nobles ſentimens, bien loin de rencontrer des obſtacles dans notre projet, au lieu de voir hériſſer ſur nos pas les ronces & les épines que trouvent pour l'ordinaire, preſque tous ceux qui ſe conſacrent à l'utilité de leurs ſemblables, on voudra bien y jetter quelques fleurs & nous encourager.

Nous ſommes également dans l'eſpoir, qu'à l'exemple de la faculté de Paris, qui ſe ſignale tous les jours par des nouveaux bienfaits en faveur de l'humanité, (ainſi qu'elle en a donné des preuves dans

toutes les circonſtances qui ſe ſont préſentées, entre autres, pour les établiſſemens qui ont été faits ſur le ſujet dont il s'agit ici ;) toutes les autres, ſous qu'elles formes qu'elles ſoient, s'empreſſeront de ſuivre ſes traces, & de la prendre pour modele, ſurtout dans un ſujet auſſi utile & auſſi intéreſſant.

Bien plus, nous oſons nous perſuader d'avance que ſi du grand nombre des membres qui les compoſent ; il s'en trouve quelqu'un qui ſe refuſe à y ſouſcrire, c'eſt une preuve qu'il ſe laiſſera plutôt ſéduire par des motifs particuliers, que pour le bien général.

Mais, nous ſommes bien éloigné d'une pareille crainte, parce que toutes les perſonnes éclairées & amies de l'humanité, deſirent ſans doute ardemment de détruire le fléau qui fait l'objet de nos craintes & le ſujet de ce mémoire.

Malgré cela, s'il était poſſible que nous rencontraſſions des obſtacles de la part de quelques eſprits qui n'ont pas à cœur le bien de leurs ſemblables ; la Juſtice, cette ſacrée divinité, à laquelle notre bon Monarque a confié la balance & le pouvoir de réprimer les abus, qui n'a des yeux que pour l'avantage du public, & ne ceſſe de travailler pour le bonheur de ſes ſujets nous en dédommagerait, & ſe ferait ſans doute une gloire de briſer les entraves qu'on pourrait oppoſer aux nouveaux ſecours que nous offrons, & aux généreux efforts que nous faiſons pour ſoulager l'eſpece humaine ſouffrante.

Pour prouver que nous n'avançons rien que nous ne ſoyions en état de ſoutenir ; nous en allons donner les vrais témoignages, & citer quelques exemples de ceux qui ont été dans le même cas où nous ſommes, & qui ont reçu tous les encouragemens poſſibles, tant de la part des facultés de Médecine, comme de Mrs. les Magiſtrats.

1°. *Décret de la faculté de Paris ſur la même matiere, en faveur de M. Gardane, Docteur Régent de la ſuſdite faculté.*

Ce jour 19 *du mois d'octobre de l'année* 1772, *la Faculté aſſemblée ayant entendu le rapport de MM. Beſletete, Bercher, Roux & Darcet, qu'elle avait nommés pour examiner & rendre compte d'un ouvrage ayant pour titre :* Maniere ſûre & facile de traiter le mal Vénérien par M. Gardane, *notre Confrere, a décidé d'un commun accord, que cet ouvrage méritait d'être approuvé, & c'eſt ainſi que j'ai conclu.* Signé, *L. P. F. R. Le Thieulier, Doyen de la faculté de Médecine de Paris.*

En outre, ainſi que c'eſt l'uſage, on trouve joint l'approbation du Cenſeur, le privilege du Roi, &c.

2°. Un ſemblable témoignage eſt l'approbation & privilege du Roi ſur l'impreſſion d'un mémoire, & ſur la diſtribution d'un remede en faveur de M. *Sibié.*

Voici la permiſſion d'imprimer le Mémoire fait à ce ſujet, par Mrs. les Lieutenens-Généraux de Police de Marſeille.

Vu le Mémoire ci-deſſus, les pieces y jointes ; la requête à nous préſentée par le ſieur Sibié, l'avis de Me. Montagnier, Docteur en Médecine, & Doyen de College des Médecins de cette Ville ; les Concluſions du Procureur du Roi, tout conſidéré :

Nous Maire, Echevins & Aſſeſſeur, Conſeillers du Roi, Lieutenans-Généraux de Police de cette ville de Marſeille, avons permis au ſieur Sibié, l'impreſſion & la diſtribution du ſuſdit Mémoire. Fait à Marſeille, dans l'Hôtel-de-Ville le 22 *mars* 1770. LEJEANS, *Aſſeſſeur, enrégiſtré ès regiſtres du Greffe de la Police.* Signé, *Lombard.*

3°. *Un égal témoignage eſt la permiſſion de diſtribuer un remede ſur les maladies Vénériennes, & d'imprimer un Précis concernant cette matiere, dont voici*

le titre: Précis ſur les maladies Vénériennes, les rétentions d'urines, &c. par Me. Charles Richard, &c. à Marſeille, de l'Imprimerie d'Antoine Favet, 1778.

Nous croyons qu'il eſt inutile de donner d'autres preuves ſur un pareil ſujet, puiſque toutes les perſonnes qui cultivent les ſciences, doivent en avoir dans leurs cabinets, & que les magaſins des Libraires en renferment ſans nombre.

Après toutes ces autorités, & les exemples que nous venons de rapporter, ou que nous rapporterons encore ci-après; puiſque des perſonnes qui ne ſont pas graduées, des citoyens libres, tels que ceux que nous venons de citer, ont obtenu le droit de diſtribuer des remedes connus, ou dont ils s'étaient réſervés ſeuls la connaiſſance, ainſi que la permiſſion de faire imprimer les Mémoires faits à ce ſujet.

Puiſque dans tous les Edits, Déclarations de nos Rois, & dans tous les Arrêts des Parlemens que nous allons expoſer ou autres que nous pourrions expoſer encore; il eſt dit que les ſeules perſonnes graduées auront ce droit; voilà notre titre, il nous ſuffit.

ÉCLAIRCISSEMENS.

COmme on pourrait porter des faux jugemens, ſur ce que nous ne donnons pas encore le détail des moyens qui entrent dans le compoſé dont nous devons indiquer l'uſage, nous ſommes bien aiſe de prévenir les eſprits, ſur les raiſons que nous avons d'en agir de la ſorte.

Nous aurions bien pu étayer notre conduite ſur *l'exemple de Mrs. Ailhaud, de Beaufort, le Monier, des Médecins que nous venons de citer, & de tant d'autres, qui ont voulu profiter du fruit de leurs découvertes*; cependant nous déclarons ſincérement que la ſeule crainte de voir faire des fauſſes applications de cet excellent remede, dans bien des cas où il peut être contr'indiqué, ſont la cauſe de notre ſilence à ce ſujet.

C'eſt pourquoi nous croyons devoir avertir que quand il ſera connu, qu'on ſera inſtruit des véritables circonſtances où il doit être appliqué, & que nous ne craindrons plus de compromettre le mérite que l'expérience lui a reconnu, ou la réputation qu'il pourra acquérir, ainſi qu'il a été dit, nous nous ferons un plaiſir d'en publier la formule.

Tant de ſortes de gens ſe ſont appropriés le traitement de cette maladie, qu'il a fallu uſer de plus de précautions pour ce remede que pour tout autre, parce qu'il en ſerait de lui, comme d'une bonne épée, entre les mains d'une perſonne qui ne ſaurait pas en faire uſage.

L'objet principal de cet eſſai, a été d'indiquer la méthode que nous avons cru être préférable à toutes celles qui ſont connues.

Le second motif a été de révendiquer un droit usurpé, qui était pour ainsi dire, tombé en quenouille, & que nous avons voulu faire retourner à sa source, après en avoir fait un hommage aux Colleges de Médecine, au nom de qui nous avons osé porter la parole, & auxquels il appartient.

On objectera peut-être que nous nous exposons aux mêmes reproches que nous faisons aux autres, 1°. en nous décidant pour une méthode, plutôt que pour une autre, parce qu'elle favorise le choix que nous avons fait des moyens que nous employons pour la guérison, 2°. en conseillant un remede plutôt qu'un autre, à mesure qu'il est notre ouvrage.

Nous répondons que notre dessein étant de consacrer le produit de la récette, qui sera établie à cet effet, pour les frais du traitement *gratis* que nous comptons faire aux *pauvres*; nous n'avons aucune raison particuliere, pour préférer une route plutôt qu'une autre, excepté celles qui regardent l'éfficacité du remede, l'excellence de la méthode que nous avons adopté, & qui ont été exposées assez sensiblement dans tout le courant de ce Précis; par conséquent le reproche ne serait pas fondé, & ne peut pas tomber sur nous.

D'ailleurs, les raisons que nous donnons, pour appuyer les principes que nous avons adopté, nous paraissant fondées; nous croyons devoir être tranquilles, & ne pas craindre d'avoir été trop prévenu sur leur compte, ni d'avoir fait des jugemens de prévention en leur faveur.

Nous declarons que la marche à laquelle nous donnons la préférence, a bien des avantages que les autres n'ont pas, parce qu'elle n'assujettit pas servilement à toutes les gênes des autres, outre qu'elle est beaucoup moins dispendieuse.

1°. Elle diſpenſe des bains, dans bien des cas, quoiqu'ils ſoient très-utiles dans d'autres. 2°. Elle n'empêche pas de ſortir, dans preſque toutes les ſaiſons, excepté dans des tems très-froids. 3°. On n'eſt jamais expoſé à voir enfler la tête, à la ſalivation, aux ulceres de la bouche, aux ébranlemens des dents, ni à la jauniſſe, qui décele une maladie qu'on eſt toujours bien aiſe de cacher; le traitement dont il s'agit n'expoſe à aucun de ces déſagrémens, & vous met à couvert de tout ſoupçon.

4°. les malades ne ſont pas expoſés à la diarrée, aux convulſions, aux inſomnies, aux brulantes chaleurs de tout le corps, aux priapiſmes nocturnes, & à tous les épuiſemens qu'on éprouve dans les autres traitemens.

On eſt diſpenſé de faire aucune opération ſur le corps du malade, excepté dans des cas extraordinaires, d'après ce ſage précepte: *ſublata cauſa, tollitur effectus.*

Fait-on quelque choſe de plus ſur les abcès, & pour les ulceres qui ſurviennent *à la petite Vérole?* Sur les abcès de la gale, ſur les dartres, ſur les tâches & les ulceres ſcorbutiques, écroueleux, &c.

Combien de malheurs ne ſont-ils pas arrivés en ouvrant des Bubons qui n'étaient pas encore venus en maturité? D'ailleurs, à quelle honte & à quels regrets, n'expoſe-t-on pas un jour les perſonnes qui ont ſouffert l'opération dans pareille circonſtance, & qui ſont deſtinées au mariage!

Cependant notre intention n'a pas été de porter préjudice à qui que ce ſoit; nous ſommes bien éloigné d'en avoir eu ſeulement la penſée.

Notre unique motif, eſt d'expoſer notre ſentiment ſur les ſujets dont il a été queſtion, avec toute la franchiſe & la ſincérité poſſibles, afin qu'il en réſulte le bien que nous nous ſommes propoſé de faire.

L'incertitude dans laquelle nous ſommes de voir bientôt dans les Villes de Province, *les établiſſemens publics* qu'on trouve dans les Capitales, pour éteindre le fleau dont il s'agit, s'il eſt poſſible, eſt la cauſe de notre empreſſement à mettre en uſage les moyens que nous propoſons. Il eſt ſi important d'exécuter ce deſſein, & de mettre tout en mouvement pour y réuſſir, qu'on s'apperçoit depuis aſſez de tems qu'il empoiſonne toutes les douceurs de la vie, dans ſa ſource même, en portant des coups très-pernîcieux à la population, tant ſur la qualité, que ſur la quantité des ſujets qui en ſont le réſultat.

L'obſervation prouve que ce dommage eſt très-conſidérable, outre qu'il eſt ſupporté en général par la partie la plus utile à l'Etat.

C'eſt pourquoi, nous avons cru qu'on nous ſaurait quelque gré d'y ſuppléer par celui que nous oſons établir à notre particulier.

Cette peſte terrible eſt d'autant plus funeſte qu'elle agit ſécrettement, & ſe cache ſous toutes les maladies les plus ordinaires.

Puiſque cette maladie a trouvé tant de facilité pour ſe répandre & pour ſe multiplier, il convient auſſi, de multiplier les moyens convenables pour la proſcrire, s'il eſt poſſible, un jour à l'homme.

Les ſignes de la Vérole, ſont-ils les mêmes aujourd'hui que ceux qui l'accompagnaient autrefois?

Le ſentiment du célebre *Aſtruc* (ſur ce que la vérole ne ſe montre plus ſous des ſignes auſſi féroces que dans les premiers tems,) ſe renouvellant tous les jours dans la bouche de ſes Sectateurs; il paraît convenir que nous diſions quelque choſe en paſſant à ce ſujet; parce qu'on en tire la fauſſe conſéquence qu'il eſt inutile d'écrire d'avantage tou-

chant cette même maladie, & bientôt ajouterait-on également, que c'eſt un tems vraiment perdu de la traiter.

Nous laiſſons à d'autres la gloire de décider ſur la premiere propoſition, par la raiſon qu'elle eſt ſuſceptible d'un détail, & d'une diſcuſſion qui nous menant trop loin ; nous ferait ſortir des bornes de ces *Précis*.

Quant à la conſéquence qu'on en tire, qu'il eſt inutile d'écrire davantage là-deſſus, (par la raiſon ſans doute que ce ſujet a été beaucoup rabattu,) pourrait être fondée, ſi on s'occupait encore à la décrire ; mais, comme il ne s'agit preſque plus à préſent que de choiſir la véritable méthode de la traiter, ſur le grand nombre de celles qui ſont connues, & qui laiſſent les eſprits dans la perplexité ; on ne ſaurait trop s'attacher à ce point, & le diſcuter autant qu'il eſt poſſible.

C'eſt auſſi ce qui a fait le ſujet de ce Précis, puiſque c'eſt ce qu'il y a de plus eſſentiel dans tout ce qu'on a écrit ſur cette matiere.

Ce que la Vérole a perdu en force, elle l'a gagné en étendue.

En admettant pour un moment que les ſignes de cette maladie ſoient moins féroces aujourd'hui, qu'ils ne l'ont été dans d'autres ſiecles ; nous pouvons bien admettre auſſi à notre tour que ce qu'elle a perdu en force ; elle l'a gagné en étendue, puiſqu'il eſt prouvé que dans ce moment, elle eſt connue plus ou moins dans toutes les parties du globe ; ce qui ne devait pas être au même degré dans le tems que l'Ecrivain ci-deſſus tenait ce langage ; ainſi qu'il paraît par le grand nombre de Médecins qu'il cite, ou avec leſquels il avait été en correſpondance.

Par conſéquent, s'il ne faut pas tant s'effrayer ſur ſa violence; il ne convient pas moins de ſe gendarmer contre ſa multiplication, & de faire une guerre continuelle ſur ſes progrès, autrement elle pourrait bien faire dégénérer un jour l'eſpece, à meſure qu'elle va l'attaquer dans ſa ſource même, s'il ſe rencontrait des circonſtances extraordinaires & particulieres qui puſſent favoriſer ce changement, & ce malheur pour l'hamanité.

Par la même raiſon & par un grand nombre d'autres que nous pourrions donner, qui ſont toutes de la plus grande conſéquence, nous concluons toujours que ſoit pour elle-même, ou pour les autres maladies ſous leſquelles elle ſe cache, ou avec leſquelles elle ſe complique, qui la rendent ſouvent incurable, & quelquefois ſe procurent réciproquement la même qualité; il convient, diſons-nous, de mettre tout en uſage pour la combattre, juſqu'à entiere extinction, s'il eſt poſſible, à l'induſtrie humaine.

Puiſqu'on eſt venu à bout de faire ceſſer toutes les peſtes qu'il y a eu dans les différens tems qu'elles ont paru, & qu'on a trouvé le point de les prévenir par les moyens ſages & prudens qui ont été mis en uſage fort à propos, & avec tout le ſuccès qu'on pouvait eſpérer; par les mêmes moyens, on pourrait peut-être parvenir au même point, Au ſujet du fléau dont il s'agit à préſent.

On objectera peut-être que la Peſte étant une maladie étrangere à nos climats, il eſt plus facile de la détruire quand elle ſe préſente, & plus facile encore de la prévenir.

Nous répondons que ſi la Vérole vient des antilles, on peut faire contre elle ce qu'on a fait contre la Peſte, & par la même réciprocité s'attendre au même ſuccès.

Nous ne diſſimulons pas que ce projet ſerait ſuſceptible de bien des inconvéniens; mais, ce qui eſt difficile, n'eſt pas toujours impoſſible.

L'eſprit humain a ſurmonté bien d'autres obſtacles, pour des ſujets qu'on aurait cru juſqu'alors impraticables, & qui n'étaient pas d'auſſi grande importance; ce qui fait croire que par les lumieres & le flambeau de la ſage phyſique, on pourrait parvenir à ce point, comme on eſt parvenu à tant d'autres qui font l'admiration de ce ſiecle, & qui le feront ſans doute de ceux à venir.

Nous ſommes perſuadé d'avance que les eſprits qui ſe plaiſent à critiquer, & qui ne trouvent rien de bon que ce qui ſort de leur cerveau, tourneront en ridicule notre façon de penſer là-deſſus, qu'ils ne manqueront pas de fronder les moyens que nous ſuggérons, parce qu'ils ne les auront pas propoſés eux-mêmes, & qu'ils condamneront avec un ton tranchant & déciſif, tout ce que l'amour raiſonné de nos ſemblables, nous inſpire.

Une auſſi étrange conduite ne peut prendre ſon origine, que d'une politiquemal entendue, ou d'un reſte de barbarie gauloiſe, qui n'avait des yeux que pour elle, & qui ne pouvant égaler la ſageſſe des Romains, s'eſt bornée à détruire leur Empire.

Il n'eſt pas étonnant qu'on ait vu ſuccéder les ſiecles d'ignorance à ceux de la ſapience.

Heureuſement la Philoſophie nous a arraché dans la ſuite de cet obſcur tombeau, & nous a fait ſortir des ténebres dans leſquels nous étions enſévelis.

Tels ſont les fruits de l'envie, qui ne peut ſouffrir que le ſoleil puiſſe luire pour d'autres que pour elle.

Mais ce qni nous conſole aujourd'hui, c'eſt que les eſprits ſages & éclairés qui dirigent le Sanctuaire de Themis, péſant tout au poids de l'équité, rendront juſtice aux ſentimens d'humanité qui nous dirigent.

Le ſage jugement qui vient d'être prononcé, & que nous avons rapporté ci-après au ſujet d'un remede contre la *Vérole*, en favoriſant les ſecours qui ſont offerts à l'eſpece humaine prouve clairement qu'il faut toujours ſe méfier des moyens qui ſont propoſés par des gens ſans principes dans un Art auſſi ſérieux & de ſi grande conſéquence, puiſque la vie de l'homme en dépend.

Les conditions auxquelles cet Arrêt ſoumet celui qui l'a obtenu, démontrent ſenſiblement juſques à quel degré l'on porte la prudence vis-à-vis de tous ceux qui s'ingérent de donner des remedes ſans avoir fait les études ordinaires, & ſans en avoir acquis les droits d'uſage.

Cette ſage précaution doit faire ouvrir les yeux à ceux qui confient leur vie à toute ſorte de gens, & doit ſervir de leçon, une fois pour toutes, aux aveuglés qui s'abandonnent à tout venant.

Voilà nos motifs & les principes qui les dirigent.

C'eſt pourquoi, nous croyons qu'on ne nous ſaura pas mauvais gré d'avoir fait tous nos efforts pour concourir à ces précieux & différens objets; perſuadé qu'en faveur des ſentimens qui nous inſpirent, on voudra bien uſer d'indulgence pour nos défauts, excuſer nos erreurs, ſoutenir notre bonne volonté, favoriſer notre deſſein, & ſeconder enfin notre entrepriſe.

ESSAI

SUR

LE FLEAU DE CITHERE.

Les Raiſons que nous avons eu de préférer la méthode ci-après adoptée

QUoiqu'on ait beaucoup plus écrit ſur cette maladie que ſur aucune autre, & qu'après le célébre *Aſtruc* on ne puiſſe que glaner ſur un ſujet auſſi rabattu, l'expérience de tous les jours prouve pourtant qu'il y a encore beaucoup à dire ſur le choix du traitement.

Les obligations que nous avons à Mrs. *de Horne*, *Gardane* & à quelques autres Praticiens qui ont écrit ſur la même maladie depuis le ſavant Aſtruc, qui ſembloit avoir épuiſé le ſujet, font voir combien la matiere eſt vaſte, inépui-

ſable ; & que le nombre des écrits qui ont paru ſur ce même objet, bien loin de rebuter, confirme également qu'à force de traiter & d'approfondir le même ſujet, on peut parvenir un jour au point qu'on deſirait.

Il eſt fort inutile & ſuperflu, de parler ici de l'origine & des progrès de cette maladie ; outre que tant d'Écrivains s'en ſont acquités ; c'eſt que les bornes de cet Eſſai ne le permettent pas.

Notre deſſein eſt ſeulement de donner les raiſons qui nous engagent à préférer une méthode plutôt qu'une autre, du nombre de celles qui ſont connues, & à expoſer nos propres ſentimens à ce ſujet.

Comme dans toutes choſes, il faut toujours s'éloigner des routes qui ſont appuyées ſur des principes ſyſtêmatiques, il convient également, que celles qu'on préfére, ſoient confirmées par une longue expérience, & ſur des raiſons éclairées.

C'eſt pourquoi, il eſt toujous plus prudent de ſe renfermer, dans un ſage milieu, ſurtout dans ce qui regarde la vie des hommes ; on ne ſçaurait, par la même raiſon, être trop circonſpect.

Depuis 23 ans que nous ſommes dans la

la pratique; nous avons eu le tems d'éprouver les différentes méthodes, qui ont été miſes en uſage.

Les dangers que nous avons trouvé dans les unes, & les inconvéniens que nous avons rencontré dans les autres, joints à l'exemple des meilleurs Praticiens que nous avons ſuivi, dans les Hôpitaux, des différentes villes de l'Europe que nous avons parcouru, nous ont determiné à préférer celle dont il s'agit ici.

Elle eſt le réſultat des principes les plus lumineux, de l'obſervation éclairée, d'une expérience réflechie, & depuis plus de vingt ans répetée.

Pour concilier les différentes opinions qui agitent les eſprits ſur le traitement de cette maladie, nous nous ſommes attaché à donner ce précis & à former une compoſition particuliere, qui nous a été plus d'une fois demandée, & qui eſt une exacte combinaiſon ou réſumé de preſque toutes les méthodes, en employant à propos ce qu'elles ont de bon & les dépouillant de ce qu'elles ont de defectueux; faiſant ſervir, par cette juſte application, les moyens les plus efficaces & les plus puiſſans connus juſqu'aujourd'hui.

S'il entre de principes mercuriels dans la compoſition dont il s'agit, pour tirer les eſprits, de l'incertitude & de la perplexité où ils ſont, ſur le grand nombre de recettes, qui ont paru juſqu'à préſent.

Nous nous garderons bien d'avancer ici qu'il n'y a aucun principe mercuriel dans ce compoſé & que tout eſt pris dans la claſſe des végétaux.

Nous abandonnons un ſemblable langage & de pareils ſentimens à des gens qui veulent ſe diſtinguer ou donner du merveilleux, pour ſurprendre les eſprits, & les faire tomber dans les pieges qu'ils leur ont dreſſé.

Nous déclarons au contraire qu'il ne peut y avoir *aucun bon remede contre la maladie dont il s'agit, s'il n'eſt pris dans cette claſſe.*

Quand des hommes conſommés dans la pratique, & qui étaient faits pour éclairer les autres, tels que Bohërhave, Wansvieten, Aſtruc, &c. ont prononcé là-deſſus, peut-on s'égarer, ſur-tout lorſque tant d'années d'expérience le confirment ?

Si ce ſecours a pu manquer quelquefois,

c'eſt plutôt la faute de ceux qui l'ont mis en uſage, ou de la forme ſous laquelle on l'a employé, & du défaut de précautions, que de ſon inefficacité, parce que s'il exiſte en fait, qu'il ait pu réuſſir une ſeule fois, on doit convenir qu'il l'a pu toujours.

Mais il eſt inutile de perdre ici le tems, pour prouver ſon efficacité, quand tous les Hôpitaux & des millions de ſujets guéris ſont des titres irréprochables de ſa puiſſance.

Le cas qu'on doit faire de certains imprimés, qu'on fait répandre, dans les lieux publics.

Nous ſommes bien éloignés de nous abaiſſer juſqu'à vouloir détruire ces miſerables imprimés que toute ſorte de gens répandent, ainſi que leurs prétendues compoſitions, & qu'on voit tous les jours ſouiller les rues ou infecter les Cafés.

Il nous ſuffit de les condamner au ſort qu'ils méritent & à un mépris éternel.

Ce ſerait les illuſtrer que de deſcendre juſqu'à les combattre, & s'avilir pour toujours que de vouloir fixer le regard ſur eux.

Ce n'eſt que pour prévénir les maux

qu'ils peuvent produire sur nos semblables, que nous avons osé perdre ce moment, pour les en avertir.

La part que nous prenons à tout ce qui les regarde, nous fera toujours dévorer, pour eux, les peines & les répugnances que nous pourrons rencontrer.

Nous nous contentons seulement, de les condamner à l'obscurité d'où ils sont sortis.

Pourrait-on s'abuser, jusqu'à ne pas voir, qu'étant l'ouvrage d'un vil & sordide intérêt, d'une basse origine & d'une avide cupidité, le tems devient le tombeau du principe qui les a fait naître & l'expérience sert dans la suite de Juge, au delire qui les a fait adopter.

C'est ainsi que notre domaine est au pillage, & qu'on se partage tous les jours, sous nos yeux, nos propres dépouilles.

Depuis qu'on a mis en langue nationale presque tous les ouvrages qui traitent de cette matiere, les Médecins voient tous les momens vendre le fruit de leurs peines & le résultat de leurs travaux.

Nous allons à présent reprendre le fil du sujet, & continuer le principal objet de ce Mémoire.

Quand nous donnons la préférence à la méthode que nous avons adopté, c'eſt parce que la compoſition que nous annonçons réunit en elle, pour le fonds, tout ce que les autres ont de plus efficace & de plus eſſentiel.

C'eſt parce qu'elle n'offre au regard, pour la forme, rien que d'agréable & de ſatisfaiſant; c'eſt qu'elle ne préſente à la bouche rien que de flatteur & d'attrayant.

Lorſque ce remede eſt une fois reçu dans l'eſtomac, il ne donne ni vent, ni nauſée, ni vomiſſement, &c.

Dans les boyaux il ne donne ni coliques, ni tranchées, ni dévoiemens; & s'il arrivait que quelques-uns de ces dérangemens ſe rencontraſſent jamais, ce ſerait plutôt la faute de celui qui l'adminiſtre que de la compoſition.

C'eſt parce que nous parlons d'un remede dont la baſe eſt connue, que nous relevons juſqu'à un certain point ſes vertus. C'eſt après en avoir vu les effets les plus ſurprenans (ainſi que les Praticiens peuvent l'atteſter), que nous en exaltons l'efficacité.

Nous abandonnons à l'Empiriſme l'art de ſéduire les eſprits, & de ſurprendre leur

bonne foi par de fauſſes promeſſes. C'eſt à ces ames communes qui ont recours à un pareil manége, qu'il faut laiſſer jouer un auſſi triſte perſonnage.

Nous ſavons ce que nous devons à nos ſemblables, à notre état & à nous-mêmes.

Explication des principaux moyens qui entrent dans la compoſition que nous annonçons, pour tranquiliſer les eſprits qui pourraient manquer de confiance, & pour donner une généreuſe ſatisfaction aux autres.

Le remede dont il s'agit eſt pris partie dans la claſſe des minéraux, & partie dans celle des végétaux, afin que par les différens principes qu'ils renferment, toutes les indications ſaient remplies, & que les uns faſſent ce que les autres ne peuvent pas faire.

Les principes tirés de la Minéralogie, détruiſent les miaſmes véroliques par une vertu ſpécifique (qui conſiſte dans leurs particules les plus ſubtiles), lorſque par les plus groſſieres ils travaillent à la dépuration des fluides, en les attenuant au point de procurer des ſécrétions plus abondantes & plus ſouvent répétées.

Il réſulte de ce méchaniſme une réſolution abſolue & générale, de toute matiere hétérogene & virulente, en attendant les excrétions pour les mettre dehors.

Avantages que les principes mercuriels ont dans cette maladie ſur les végétaux ; la préférence qu'on doit donner aux réſolutifs, ou qui agiſſent par extinction ſur les évacuans, de quel genre qu'ils ſoient.

Les remedes tirés des végétaux ne paraiſſent guérir qu'en chaſſant ſimplement, ſans aucun travail, ſans aucune eſpece de préparation, & pouſſant les principes virulens hors du corps, par la voie des urines, des ſelles ou des ſueurs, entraînant avec elles toutes les autres humeurs les plus utiles & les plus ſaines, comme les eſprits, la ſalive, l'*aura ſeminalis*, *&c.* qui ſont ſi précieuſes au corps.

Il en eſt de même du ſuc gaſtrique, pancréatique, bilieux, ainſi des autres qui ſont plus ou moins utiles, en ſervant de baume, de liqueur vitale & de véhicule au ſang, ou en fourniſſant aux ſécrétions & excrétions journalieres, &c.

Si ces évacuans avaient une vertu ſpé-

cifique, une eſpece d'intelligence ou de diſcernement pour s'attacher au ſeul virus, & laiſſer les autres liqueurs qui ſont ſi utiles & néceſſaires au ſoutien du corps & de la ſanté.

Mais tout leur mérite & toute leur puiſſance conſiſtent à charrier indifféremment les liquides qu'ils rencontrent, ſoit qu'ils ſaient bons ou mauvais, inutiles ou néceſſaires, ſains ou viciés, ſans qu'ils aient aucune action propre & particuliere pour les diſpoſer à cela, comme font les ſpécifiques en général.

Il en eſt de ce remede comme il en ſerait de ce Chirurgien, qui pour tirer quelques goutes de mauvais ſang ferait tous les jours un nombre de ſaignées juſqu'à la guériſon, ou qui ayant une fois ouvert la veine, laiſſerait couler juſqu'à la derniere goute, dans le deſſein d'en faire ſortir quelques-unes de mauvaiſes, ſous prétexte qu'il en ſubſtituerait d'autres.

Il arriverait d'après cette façon d'agir, que le Malade tomberait dans l'épuiſement ou le maraſme, avant que la guériſon attendue put arriver.

L'expérience journaliere nous a offert plus que d'une fois des exemples d'un

pareil abus ; lorſqu'on était dans *l'uſage (il n'y a pas long-tems,) de faire douze ou quinze ſaignées contre les maladies inflammatoires comme pleureſie, péripneumonie, ainſi des autres de ce genre.*

Les Malades très-ſouvent étaient la victime d'un pareil traitement ; preſque tous ceux qui revenaient de ces maladies tombaient dans la phtiſie accidentelle, ou dans le maraſme.

Ils échapaient par conſéquent, d'une maladie, pour tomber dans un autre, dont ils périſſaient miſérablement.

Les Sudorifiques, les Purgatifs, & les Diuretiques, proprement dit, ont les mêmes inconvéniens & expoſent aux mêmes dangers, parce qu'ils n'ont pas une vertu ſpécifique comme les remedes tirés du Mercure.

D'après toutes ces raiſons, il ſuffit ſeulement de faire un choix éclairé des différentes préparations qui ont été miſes en uſage juſqu'à préſent.

Inconvéniens qu'on rencontre dans la voie des frictions ordinaires.

L'expérience nous a fait découvrir de ſi grands dangers par la voie des frictions

ordinaires que nous n'oſons plus y récourir, excepté dans des cas particuliers où l'on n'a que des vices locaux à combattre, encore ce ne doit être qu'après avoir mis en uſage les ſels mercuriels à l'intérieur.

Comme le mercure eſt cru dans la pomade dont on ſe ſert à cet effet, puiſqu'il eſt tel qu'il ſort de la mine; il n'eſt pas étonnant qu'il ſoit tant à rédouter, d'abord qu'il renferme les parties étrangeres que l'analiſe a fait reconnaître en lui; il n'eſt donc pas ſurprenant, diſons-nous, qu'il ait fait tant de ravages funeſtes.

Voilà une grande partie des motifs qui nous ont obligé d'abandonner cette méthode.

D'ailleurs dans bien des ſujets, (ainſi que les Praticiens l'ont obſervé plus que d'une fois,) le mercure coulant, lié à de parties gluantes & graiſſeuſes, comme lorſqu'on le broye avec la thérebentine, & la graiſſe ordinaire ne peut pas paſſer à travers les pores de la peau; c'eſt par conſéquent une des raiſons qui en rend l'application infructueuſe.

Dans ceux auxquels le tiſſu de la peau l'admet, combien de fois n'a-t-il pas agacé

les nerfs, offenſé les organes de l'eſprit, bleſſé la vue & laiſſé des ulceres incurables ? Ainſi de tant d'autres ravages, que les parties hétérogenes qu'il renferme, ont produit outre l'inutilité & les inconvéniens de la ſalivation, étant donné ſous la forme de pilules, outre qu'on riſque qu'il ne ſoit pas aſſez bien travaillé ni purifié, c'eſt que ſouvent il eſt entraîné avec les matieres excrémentielles; ce qui le rend infructueux.

Des remèdes Mercuriels ſous la forme de ſel.

De tous les remedes mercuriels, ceux qui ſont ſous la forme de ſel, nous paraiſſent les plus capables de remplir cet objet, à méſure qu'ils contiennent, le plus de particules ſpécifiques ſous un moindre volume; ils ſont les plus propres à s'allier avec les liqueurs qu'ils doivent pénétrer & ſur leſquelles ils doivent agir.

Parmi les ſels mercuriels, la panacée contient moins de particules groſſieres que le mercure doux. Celui-ci moins que les différens précipités, les turbits, ainſi du ſel neigeux de Keiſſer, &c. leſquels étant chargés plus ou moins de particules groſ-

sieres de mercure, exposent plus ou moins aussi aux inconvéniens de la salivation & aux dangers desquels nous venons de parler ci-dessus.

Comme ils ne sont pas assez purifiés par les différentes élaborations qu'ils doivent souffrir, ou ne sont pas assez dépouillés des parties étrangeres qui les ont rendu si souvent funestes, c'est la raison pour laquelle ils sont décriés, jusqu'au point que bien des gens n'osent plus en faire usage ainsi que du mercure cru mis en friction.

Quelle est la meilleure façon de purifier le Mercure?

C'est à la faveur d'un procédé particulier, qu'on parvient à ce point.

De tous les différens sels dont nous venons de parler, le mercure sublime serait bien celui auquel nous donnerions la préférence pour une infinité de raisons qu'il serait trop long de détailler.

Mais, dans la crainte qu'il ne fut pas bien travaillé sous sa forme de sel, & sous celle de sirop, (comme il y en a des preuves tous les jours; autant par les coliques qu'il donne, les nausées & les vomissemens

qu'il procure, que par mille autres dérangemens qu'il en réſulte;) c'eſt auſſi la raiſon pour laquelle, nous avons eu recours à une autre façon de le travailler, toute particuliere, qui n'eſt pas ſujette à aucun des changemens auxquels les autres préparations le ſont.

C'eſt ainſi qu'on parvient tous les jours à remplir les vœux qu'on feſait depuis long-tems à ce ſujet.

Réunion de toutes les méthodes ſous le nom de traitement réuni, dont nous ne connaiſſons point encore d'exemple.

Il conſiſte à joindre les remedes pris intérieurement à ceux qu'on eſt en uſage de faire appliquer extérieurement.

Cette façon de traiter la Vérole eſt ſupérieure à toutes les autres.

Les ſeuls remedes internes ſuffiſent bien pour la guériſon radicale; mais ils demandent un peu plus de tems.

Quand on veut en être plutôt quitte, on a recours au traitement réuni.

Les intérieurs conſiſtent à ceux dont il a été queſtion juſqu'à préſent, tels que le ſirop mercuriel, & tous ceux qui le précédent ou le ſuivent.

La méthode extérieure consiste, 1°. aux bains quand ils sont nécessaires, &c. 2°. aux frictions ; non de la pomade dont nous venons d'exposer l'inutilité & les inconvéniens, mais à celles d'une liqueur particuliere qui a tous les avantages & les agrémens qu'on peut désirer.

Accidens qui résultent des frictions qui sont en usage.

On sait, 1°. que les parties grasses & gomeuses, tant de la graisse ordinaire que de la térébentine, & de la gomme adragant ont la propriété de boucher les pores de la peau, & par ce moyen, elles sont cause que le mercure est plus difficile à pénétrer à travers ce cuir, ce qui en rend souvent l'application infructueuse.

2°. Le mercure coulant se fixe difficilement, quand il est encore sous sa forme originaire & crû.

Les gommes & les graisses le divisent beaucoup, quand on les broie pour le mettre en pommade ; mais ne le divisent pas toujours au point de le rendre assez transméable, puisqu'il ne pénetre pas dans bien des sujets ; de ce défaut, il résulte que le traitement devient infructueux.

Pour remédier à tous ces inconvéniens, nous avons recours aux frictions dont nous venons de parler, qui ont tous les avantages des autres, ſans avoir aucun de leurs déſavantages, tant pour le fonds & pour les commodités que pour la forme.

Ce moyen n'a aucun des obſtacles expoſés ci-deſſus, puiſqu'il ne contient ni graiſſe, ni gomme, ni aucun agent de ce genre; par la même raiſon, dans un demi quart d'heure, la peau eſt ſeche en été, & dans un quart d'heure ſeulement, elle reſte à ſécher en hiver.

Comme les Ingredians qui entrent dans ſa compoſition ſont pris dans les trois regnes, en partie ſalins; ils pénétrent facilement à travers ce cuir.

Cette compoſition n'ayant aucune mauvaiſe odeur, n'expoſe à aucun des déſagrémens de la pommade connue.

Sa couleur étant preſque ſemblable à celle de l'eau, ne laiſſe aucune tâche ſur les linges, & n'empêche pas de ſe préſenter à quelle compagnie que ce ſoit.

La peau étant de cette façon toujours ſeche & propre, les pores doivent reſter ſans ceſſe ouverts, & la tranſpiration toujours libre; par conſéquent cette évacuation ſi néceſ-

ſaire en tout tems, & ſi précieuſe dans cette circonſtance, ſert d'iſſue au virus, & favoriſe d'autant plus l'action des remedes que ſans cette excrétion, il eſt preſque impoſſible qu'il puiſſe y avoir une réſolution ou évacuation entiere de la matiere vérolique.

Par la même raiſon, lorſque tous ces avantages ne ſe réuniſſent pas, que la peau eſt continuellement couverte de gomme ou de graiſſe, & d'un minéral difficile à fixer, encore moins propre à pénétrer les ouvertures d'un ſi petit diametre, il n'eſt pas étonnant qu'il ne puiſſe pas aller juſqu'au ſang, ſur-tout dans certaines circonſtances, a bien des tempéramens ou pendant la ſaiſon des froids; & que la méthode des frictions ait été plus que d'une fois inefficace & infructueuſe.

Par contraire, les frottemens que nous propoſons, (bien loin d'être un obſtacle à la ſortie de la tranſpiration, & à l'entrée du remede ſur la peau,) étant faits avec un liquide ſimple, limpide, léger & raréfié, ſoit par la chaleur du feu, à laquelle on a recours, ſuivant la ſaiſon, par celles de la main, du frottement lui-même, ou par la chaleur du malade, en dilatant davantage les pores favoriſent tout

à la fois la transpiration & l'introduction de la liqueur.

Un troisieme avantage qui l'emporte encore sur tous les autres ; c'est que les principes mercuriels que renferme cette liqueur étant purifiés, & dépouillés de toutes les parties nuisibles qu'on reconnaît au mercure crû ; il arrive par conséquent que ceux qui s'y trouvent confondus avec un nombre d'autres ingrédiens, ont toute l'efficacité qu'on leur reconnaît sans en avoir les inconvéniens.

Nous sommes encore bien aise d'avertir, qu'on peut employer ensemble ou séparément ces deux moyens de guérison ; nous ajoutons aussi, que chacun d'eux peut suffire pour cet objet ; mais alors le traitement est plus long, puisque ce n'est que pour le rendre plus court, qu'on les emploie tous les deux dans le même tems.

Traitement réuni dans lequel on joint les remedes internes aux externes.

Quand les Apothicaires vont faire un remede, & les Cuisiniers un ragout, ils font nétoyer le vase dans lequel ils doivent les composer. Les Médecins font la même chose

vis-à-vis des vaisseaux du corps qui doivent recevoir les moyens qu'ils prescrivent.

C'est à ce dessein, 1°. qu'ils font précéder une saignée pour dégager les vaisseaux, si les signes qui annoncent la plénitude de sang s'y trouvent, & qu'il y ait quelque symptome qui puisse devenir inflammatoire, comme Bubon, Phimosis, Paraphimosis, &c. afin qu'ils soient plus libres & mieux en état de voiturer les liqueurs qui s'y trouvent, avec les nouvelles qu'on doit leur faire passer à titre de remede.

2°. Après, ils font passer quelques drogues purgatives sous différentes formes, parce qu'elles ont la propriété de faire sortir (par les voies supérieures ou inférieures) les mauvais sucs qu'il peut y avoir dans l'estomac & les boyaux, afin que ce canal soit en état de recevoir tout ce qu'on y fera parvenir pour la guérison.

Ces deux points essentiels étant une fois remplis, si la maladie est ancienne, & que le virus ait porté dans les os pour y produire la carie, des ankyloses, des exostoses, des tumeurs skirreuses, ou des ulceres invétérés, &c.; on ne peut pas se dispenser de recourir aux bains, soit qu'on mette en usage le traitement simple ou composé.

Voici l'ordre qu'on doit ſuivre.

1°. On prendra le matin à jeun une petite lait de chevre, ou un bouillon fait avec demi-livre veau & autant d'agneau, auquel on joindra le cœur d'une endive ou laitue. 2°. Une heure après, on paſſera à un bain tiede où l'on reſtera demi-heure la premiere fois, & une heure les jours ſuivans. 3°. Le ſoir du même jour, entre le dîner & le ſouper, un cuiller du ſirop ou liqueur ſirotée. 4°. Le ſecond jour abſtinence de bain; à ſa place, on frottera tout le corps; la premiere fois d'une once, ou d'un cuiller ordinaire de la liqueur criſtalline, augmentant tous les jours d'un cuiller juſqu'à quatre, pas davantage.

On continuera cette marche pendant tout le traitement juſqu'au point que les mains & les parties frottées ſoient ſeches ſans s'en écarter de la moindre choſe; par conſéquent le jour qu'on prendra les bains, on ne fera aucune friction, & l'on ſuivra cet ordre alternativement.

5°. Le huitieme jour, on purgera avec deux gros ſené, un gros rhubarbe, deux pincées fleurs de pêcher, trois onces manne.

On pourra augmenter les doſes de l'une ou de l'autre drogue ſuivant les circonſtances, l'âge, le ſexe, la ſaiſon & le tempérament.

Tous les huit jours, on fera paſſer le même purgatif, & l'on ſuſpendra par conſéquent, ce même jour, tous les remedes ci-deſſus.

On les continuera le lendemain juſqu'à entiere guériſon. Cet arrangement n'eſt tracé que pour les perſonnes que nous ne ſerons pas à portée de ſuivre.

Si l'on a beſoin de plus amples inſtructions par écrit, pour des cas compliqués ou particuliers; nous offrons de les donner bien volontiers.

Voilà l'arrangement qu'il faut ſuivre pour le traitement où l'on réunit les remedes externes aux internes.

Si l'on ne fait uſage que du traitement ſimple, comme par exemple, l'intérieur; on ſupprime les frictions, & l'on continue tout le reſte.

Si c'eſt l'extérieur, on exécute tout ce qui eſt preſcrit, excepté le ſirop. Mais nous conſeillons très-fort de ſuivre tout le traitement réuni; c'eſt-à-dire, tous les remedes externes & internes réunis pour être

plus efficace, & le traitement beaucoup plus court.

Combinaiſon des différens moyens qui ont été joints au ſel mercuriel, pour concourir avec lui dans certain cas, & remplir toutes les indications à la fois.

» Malgré la puiſſante efficacité de notre » ſpécifique ; à meſure que dans la pra- » tique journaliere, on rencontre différen- » tes indications à remplir, ſoit pour les » complications qui s'y trouvent, pour les » différens degrès de la même maladie, » pour les cas qui ne ſont que ſimpto- » matiques, ou pour ceux qui ſont dans » un état extrême ; comme lorſqu'il s'a- » git de gangrene dans les chairs, de ca- » rie dans les os, &c.

» Lorſqu'il eſt queſtion d'ulcere dans le » poumon, ou dans quelqu'un des viſceres » du bas ventre ; quand il ſe joint un vice » ſcorbutique, écrouelleux, épileptique, » cancereux, rhumatiſmal, dartreux, ra- » chitique, galeux, ou gouteux, ainſi de » tant d'autres que l'expérience nous of- » fre tous les jours.

» C'eſt alors qu'il convient de changer

» de batterie plus ou moins, ſuivant les in-
» dications qu'il y a à remplir, l'âge, le
» ſexe, le tempérament, les circonſtances,
» la ſaiſon, &c.

» C'eſt auſſi pour toutes ces raiſons &
» pour un grand nombre d'autres, que nous
» avons aſſocié différens moyens pour en
» faire un tout, qui put concilier toutes
» ces différentes vues à la fois, à deſſein
» également de ne pas rebuter les mala-
» des par la variété, ou par le grand nom-
» bre de remedes, ainſi des autres mo-
» tifs qui ont été expliqués ci-devant.

» Quelquefois même, nous ſommes
» obligé de ſortir de notre méthode, pour
» recourir aux autres, tant pour les reme-
» des internes que pour les externes, ſui-
» vant l'exigence des cas; » ce qui prouve ſenſiblement que nous ne ſommes pas enthouſiaſmés, ni énivrés de celle que nous avons adopté, que nous ſommes dans la bonne foi ſur tout ce que nous diſons, & qu'aucun motif de quel genre qu'il puiſſe être, ne ſaurait jamais gêner ni aſſervir notre façon de penſer, quand il s'agit de notre devoir, & de travailler pour le bien de nos ſemblables.

Motifs que nous avons eu de tranquiliſer les eſprits ſur le grand nombre de remedes qui ont paru, concernant cette maladie.

Il nous ſuffit à préſent de dire quelque choſe ſur les raiſons que nous avons eu d'entrer dans les éclairciſſemens ci-deſſus, pour le choix du traitement.

C'eſt-à-dire, que comme toute ſorte de gens ſe mêlent de répandre des imprimés, & d'annoncer des remedes qu'ils donnent pour nouveaux à cette maladie, (quoiqu'ils ne ſoient ſouvent qu'un vol manifeſte de vieille date, ſur ſon véritable Auteur, n'ayant pour droit que l'impudence & l'effronterie, pour titre que la mauvaiſe foi & une baſſe cupidité;) il réſulte, diſons-nous, de tout cela, que les eſprits doivent voguer dans l'incertitude & la perpléxité.

C'eſt pourquoi nous nous ſommes empreſſé de concourir à leur tranquillité, & de faire tous nos efforts pour les tirer de l'embarras où ils doivent être à ce ſujet.

Il n'eſt donc plus étonnant auſſi qu'il arrive tous les jours tant de malheurs;

au nombre desquels on peut comprendre l'événement tragique de cet Officier qui vient d'en être la triste victime ; ainsi de tant d'autres époques qui font gémir.

Il convenait par conséquent que les vrais Juges de tout ce qui concerne l'art de guérir, & les seuls en droit d'exercer une aussi noble fonction, vinssent réclamer les titres qui leur ont été usurpés, & révendiquer un privilege, qu'ils sont seuls en état de faire valoir.

Comme il y a bien des gens qui ignorent ces titres ; nous allons leur en notifier quelques-uns, afin de les en convaincre, s'ils pouvaient en douter, ou leur en rappeller le souvenir, s'ils les avaient oublié.

Edit de 1707, *articles* 26, 27, 28, 29, *auxquels il n'a pas été dérogé.*

Art. XXVI.

Nul ne pourra, sous quelque prétexte que ce soit, exercer la Médecine, ni donner aucun remede même gratuitement dans les Villes & Bourgs de notre Royaume, s'il n'a obtenu le degré de Licentié dans

quelqu'une des facultés de Médecine qui y ſont établies, conformément à ce qui eſt porté par notre préſent Edit, à peine de 500 liv. d'amende moitié applicable à nous, & l'autre moitié à la faculté ou aggrégation la plus prochaine du lieu, où ceux qui ne ſont point gradués auront exercé la Médecine.

ART. XXVII.

Voulons que tous les Religieux mandians ou non, ſoient & demeurent compris dans la prohibition portée dans l'article précédent, & en cas de contravention de la part de ceux qui ne ſont point mandians, voulons que l'amende de 500 liv. ci-deſſus prononcée, ſoit payée par le Monaſtere où ils font leur demeure ; & à l'égard des mandians, ils ſeront renfermés pendant un an, dans une des maiſons éloignée de 20 lieues au moins, du lieu où ils auront pratiqué la Médecine, & en cas qu'ils en ſortent pendant ledit tems au préjudice de nos défenſes, permettons à la faculté de Medecine la plus prochaine, de les faire arrêter, en obtenant préalablement la permiſſion par écrit du Lieutenant-Général de Police des Villes, où ladite faculté ſera établie.

ART. XXVIII.

Défendons très-expreſſément à nos Juges, & à ceux des Seigneurs, hauts-Juſticiers ſur peine d'interdiction, de permettre l'exercice de la Médecine, à d'autres qu'à ceux qui juſtifieront avoir obtenu le degré de Licentié, ſuivant les formes preſcrites, par notre préſent Edit, &c.

ART. XXIX.

Défendons ſous les mêmes peines que deſſus, à tous ceux qui n'auront pas obtenu le degré de Docteur ou de Licentié en la forme ci-deſſus portée, de prendre la qualité de Docteur ou de Licentié dans quelques actes que ce puiſſent être, même dans les livres ou écrits qu'ils pourraient donner au public.

Arrêt de la Souveraine Cour du Parlement de Provence, qui confirme la Sentence des Lieutenans-Généraux de Police de la ville de Marſeille, contre le nommé Joſeph Adrien, du lieu du Reveſt, &c.

Louis, par la grace de Dieu, &c. ayant tel égard que de raiſon à la requête incidente du 26 avril 1775, a fait inhibitions & défenſes audit ADRIEN, & à tous

autres qui ne ſont point Médecins aggrégés au College de notre ville de Marſeille, d'exercer la Médecine, ni diſtribuer ou adminiſtrer aucuns remedes, ſous quelque prétexte que ce ſoit, ſans y être autoriſés aux formes portées par l'article premier de notre déclaration du 25 avril 1772, à peine de 3000 liv. d'amende, & d'en être informé; ordonne en outre que le préſent Arrêt ſera imprimé, lu, publié & affiché dans notre ville de Marſeille & ſon terroir, pour la partie concernant ledit Adrien, &c. Fait à Aix en Parlement le 18 juillet l'an de Grace 1777, & de notre regne le 4e., &c.

Nous allons citer à préſent un Arrêt du Conſeil d'Etat du 12 ſeptembre 1778, qui confirme ce que nous venons d'avancer.

Extrait des regiſtres du Conſeil d'Etat du 12 ſeptembre 1778. Vu ladite requête ſignée AUDA, Avocat du Suppliant, enſemble les procès-verbaux qui y ſont énoncés, & la délibération de la Société royale de Médecine: oui le rapport, le Roi étant en ſon Conſeil, ayant aucunement égard à ladite requête, a permis & permet audit Denis l'Affecteur, de vendre & débiter dans tout le Royaume, ledit Rob anti-

ſiphilitique, à la charge néanmoins de ne pouvoir le livrer pour le traitement des maladies Vénériennes, que ſur l'Ordonnance des gens de l'Art, & de ne pouvoir l'adminiſtrer que ſous leur inſpection, notamment dans la ville & faux-bourg de Paris, que ſous l'inſpection & direction des ſieurs Andri & Paulet, Médecins de la Faculté, & Membre de la Société Royale de Médecine que Sa Majeſté a commis & commet pour ſuivre les effets dudit remede, & en rendre compte à la Société, &c.

Par ce ſage & équitable jugement le droit de toutes les perſonnes intéreſſées ſe trouve réuni & conſervé, ſans qu'il laiſſe rien à deſirer.

En faiſant tous les jours, de plus en plus l'éloge du Souverain Légiſlateur, cet Arrêt manifeſte la clairvoyance des Magiſtrats qui l'ont dicté & prouve, de la façon la plus évidente, juſqu'à quel point la Juſtice porte la méfiance & la précaution envers les perſonnes qui s'émancipent de donner des remedes ſans en avoir la connoiſſance, qui pouſſent l'effronterie & la témérité juſqu'à pratiquer fort cavalierement un art que les Praticiens de l'âge

le plus consommé n'exercent qu'en tremblant.

Cet Arrêt doit servir de leçon & de modele à ceux qui abandonnent leur vie au premier venu, & à des gens sans titre.

Mais de la façon que sont montés certains esprits du siecle ; il y a fort à présumer que ce même Arrêt piquera plus l'admiration, qu'il ne fera d'imitateurs.

On voit par toutes ces autorités que les Colleges souffrent beaucoup de tout ce désordre, & que la Police devrait une fois pour toutes, sévir contre ceux qui profitent de l'aveuglement, où sont certains esprits sur leur compte.

C'est, sans doute, pour obvier à tous ces abus, que la Société royale de Médecine vient d'être établie, afin de purger la terre de toutes ces sangsues, comme on peut voir par l'Arrêt ci-dessus, parce qu'en ne faisant que blanchir les malades, & masquer la maladie ; ils la perpétuent, tandis qu'il faudrait prendre les moyens les plus efficaces pour la détruire en entier.

En tolérant tous ces médicastres qui ne font que masquer le mal ; le virus se glisse ou se cache sous le manteau, & les ap-

parences d'un million d'autres, au point qu'on ne peut plus quelque fois le connaître ; ce qui rend bien des maladies incurables par les complications qu'il occasionne.

Enfin la part que nous prenons au bien de l'humanité, & l'envie que nous avons de nous rendre utile à nos semblables, sont les seuls motifs qui nous ont engagé à leur tracer ce précis, pour les tirer de la perplexité où ils doivent être sur tant de remedes que le charlatanisme & une avide cupidité ont eu soin de publier, depuis quelques années.

C'est aussi pourquoi, nous osons espérer qu'excité par d'aussi nobles motifs, on nous saura quelque gré d'avoir quitté nos occupations journalieres, pour leur indiquer la méthode que nous avons cru la plus convenable & la moins sujette à des inconvéniens, sur le grand nombre de celles qui sont connues, & qui également doivent intriguer les jeunes Praticiens, ainsi que tous ceux qui se mêlent de traiter ces maladies, jusqu'à ce que le Ministere ou la Société royale de Médecine, aient mis le bon ordre où il doit regner le plus.

Mais nous croirions n'avoir fait les choses qu'à demi ; si après cet effort, nous

n'avions pas travaillé à un composé particulier, qui fut le résultat des principes que nous venons d'adopter dans cet Essai, autant pour en faire le rédigé de nos idées, que pour remplir l'objet que nous nous sommes proposé.

C'est pour toutes ces raisons & pour un grand nombre d'autres que nous nous sommes empressé de l'annoncer, après l'avoir soumis à dix années d'expérience.

Nous souhaitons qu'il réponde à nos vues, quand il ne sera pas donné sous notre direction & qu'il fasse entre les mains des autres tout le bien que nous lui avons vu faire sous nos yeux.

Les moyens que nous faisons précéder avant & pendant l'usage du spécifique, outre le régime, seront établis pour parer aux cas extrêmes du troisieme degré dans lequel les viscères essentiels à la vie sont attaqués comme dans la phtisie vénérienne, où le sujet est au dernier point de faiblesse & de maigreur; les mêmes précautions seront observées pour ceux qui seront sujets à l'épilepsie, aux femmes enceintes; ainsi de tant d'autres cas qui sont des complications, & tout autant de contrindications.

REGIME.

La conduite qu'il faut tenir conſiſte à fuir tout ce qui échauffe, comme poivre, ſel, épicerie, liqueur, ainſi que tout ce qui eſt de ce genre.

Après une ſaignée & un purgatif, s'il y a des ſignes de plénitude, tant dans les premieres voies que dans les ſecondes, on prendra tous les jours petite lait de chevre le matin à jeun ; une heure après, on boira ſeule, ou en forme de bavaroiſe la liqueur qui a été compoſée à cet effet, & qu'on a mis ſous la forme de ſirop, ou de liqueur ſirotée, la plus agréable qu'il a été poſſible, tant au goût qu'à la vûe, pour la rendre plus potable, & en faciliter l'uſage.

On la continuera juſqu'à entiere guériſon.

La priſe ſera d'un cuiller matin & ſoir, pour les perſonnes qui paſſeront 20 ans.

La moitié de la doſe pour ceux qui ſeront en deſſous ; & ſeulement une cuillerée à café par jour, à ceux qui ſeront en deſſous de dix ans.

La priſe du ſoir ſera entre le dîner & le

le ſouper ; afin qu'elle trouve l'eſtomac libre.

On prendra pour ptiſane, une décoction d'orge avec le regliſſe, pour en flatter le goût, ou afin de la rendre plus potable.

Ceux qui ne pourront pas ſupporter le lait, après avoir préparé l'eſtomac & fait tous les efforts poſſibles pour y réuſſir, prendront à ſa place un bouillon d'agneau & de veau fait avec la laitue & l'endive au tems preſcrit pour le lait, avec les précautions ci-deſſus mentionnées.

Quoique nous ſoyions bien éloigné de vouloir ſuivre l'exemple de ceux, qui énivrés de trop d'amour propre & de préſomption, donnent aux compoſitions, qui ſont leur ouvrage, plus de vertus & d'extenſion qu'elles n'en méritent ; nous penſons auſſi que ce ſerait tomber dans une extrêmité blâmable & oppoſée que de laiſſer ignorer tout ce qui peut tendre au bien de nos ſemblables.

C'eſt pourquoi, nous croyons devoir encore avertir que ce compoſé eſt un puiſſant contre-vers ; qu'il guérit les écrouelles, (contre leſquelles on n'a découvert juſqu'à préſent aucun remede,) il eſt le ſpécifique de la gale, des dartres véroliques ;

il l'eſt encore de la rage, cette redoutable maladie, de laquelle le Miniſtere & les Médecins s'occupent ſi ſérieuſement aujourd'hui, ainſi de toutes les maladies de la peau qui ſont ſimptomatiques à la Vérole.

Les Praticiens ſavent, que tout ce qui ſort du mercure, (c'eſt-à-dire, des préparations dans leſquelles ce minéral eſt un des principaux moyens) renferme toutes ces propriétés, & ſeront les garans de ce que nous avançons ici ; c'eſt à leur témoignage que nous nous en rapportons.

Par conſéquent nous ne donnons à ce compoſé d'autre propriété que celle que l'expérience éclairée lui aſſure, & l'obſervation générale lui reconnaiſſent, depuis la découverte de ce ſpécifique.

Si la maladie dont il s'agit eſt jointe à quelque complication ; nous oſons réitérer l'offre de nos conſeils par écrit, aux perſonnes qui ne pourront pas être ſous nos yeux ; & à diriger le traitement en entier de tous ceux qui ſe trouveront dans la Ville de notre réſidence.

Si malgré toutes ces précautions, l'éloignement pouvait faire quelque peine, ou être de quelque obſtacle pour les abſens ; nous les exhortons très-fort à faire uſage

d'un conſeil ſage & éclairé, parce qu'il y a bien des circonſtances où l'on ne peut pas s'en diſpenſer.

Nous croirions manquer très-eſſentiellement aux perſonnes qui ont le malheur de ſe trouver dans pareil cas, & à nous-même, ſi nous avions d'autres ſentimens, ou n'allions pas au-devant de tout ce qui peut adoucir leurs peines, & abréger le traitement

FIN.

J'AI lu le Manuſcrit ci-deſſus, & je n'y ai rien trouvé, qui doive en empêcher l'Impreſſion, à Aix ce 16 ſeptembre 1779.

GOYRAND, Profeſſeur en Médecine.

VU le Manuſcrit ci-deſſus, & le certificat du Sr. Goyran, Profeſſeur en Médecine; nous permettons l'impreſſion dudit Manuſcrit & certificat, fait au Bureau de Police, à Aix ce 18 ſeptembre 1779.

REDORTIER, C. D. L. G. D. P.

TABLE
DES MATIERES

Contenues dans cet Essai.

EPITRE à Mrs. de la Faculté Royale de Médecine, pag. 5
Avis, 13
Eclaircissemens, 23
Les signes de la Vérole, sont-ils les mêmes aujourd'hui que ceux qui l'accompagnoient autrefois? 26
Ce que la Vérole a perdu en force, elle l'a gagné en étendue, 27
Les raisons que nous avons eu de préférer la méthode ci-après adoptée, 31
S'il entre des principes mercuriels dans la composition dont il s'agit, pour tirer les esprits de l'incertitude & de la perplexité où ils sont, sur le grand nombre de recettes qui ont paru jusqu'à présent, 34
Le cas qu'on doit faire de certains imprimés, qu'on fait répandre dans les lieux publics, 35
Explication des principaux moyens qui entrent dans la composition que nous annonçons, pour tranquiliser les esprits qui pourraient manquer de confiance, & pour donner une généreuse satisfaction aux autres. 38
Avantages que les principes mercuriels ont dans cette maladie sur les végétaux, &c. 39
Inconvéniens qu'on rencontre dans la voie des frictions ordinaires, 41
Des remedes mercuriels sous la forme de Sel, 43

Quelle eſt la meilleure façon de purifier le mercure? 44
Réunion de toutes les méthodes ſous le nom de traitement réuni, &c. 45
Accidens qui réſultent des frictions qui ſont en uſage, 46
Traitement réuni, dans lequel on joint les remedes internes aux externes, 49
Ordre qu'on doit ſuivre, 51
Combinaiſon des différens moyens, &c. 53
Motifs que nous avons eu de tranquilliſer les eſprits, &c. 55
Edit de 1707, *articles 26, 27, 28, 29,* 56
Arrêt du Parlement de Provence, &c. 58
Régime, 64

FIN.

ERRATA.

Page 6, ligne derniere, plus que d'une fois, *liſez* pour plus d'une fois.

Page 7, derniere ligne, qu'il, *liſez* qui.

Pag. 8, ligne 2, qu'il y a de les voir, *liſez* qu'on ſent de les voir.

Pag. 9, par avarice pour leur ſemblables, *liſez* par avidité pour leur propres intérêts, ou par indifférence pour leurs ſemblables.

Pag. 15, ligne 31, il l'a publia, *liſez* la publia.

Pag. 20, ligne 16, de détruire, *liſez* détruire.

Pag. 24, ligne 14, conacrer, *liſez* conſacrer.

Pag. 40, ligne derniere, plus que d'une fois, *liſez* plus d'une fois.

Pag. 42, ligne 9, *ibid.*

Pag. 48, ligne 17, plus que d'une fois inefficace, *liſez* plus ſouvent inefficace.

M. LAUGIER, *Médecin, rue de l'ancienne Merci, maiſon de M. Arnoux.*

h-